

Connaissance du Risque

Réduction de la vulnérabilité

Co-construction d'une stratégie locale
de gestion du risque d'inondation
à l'échelle des Alpes-Maritimes

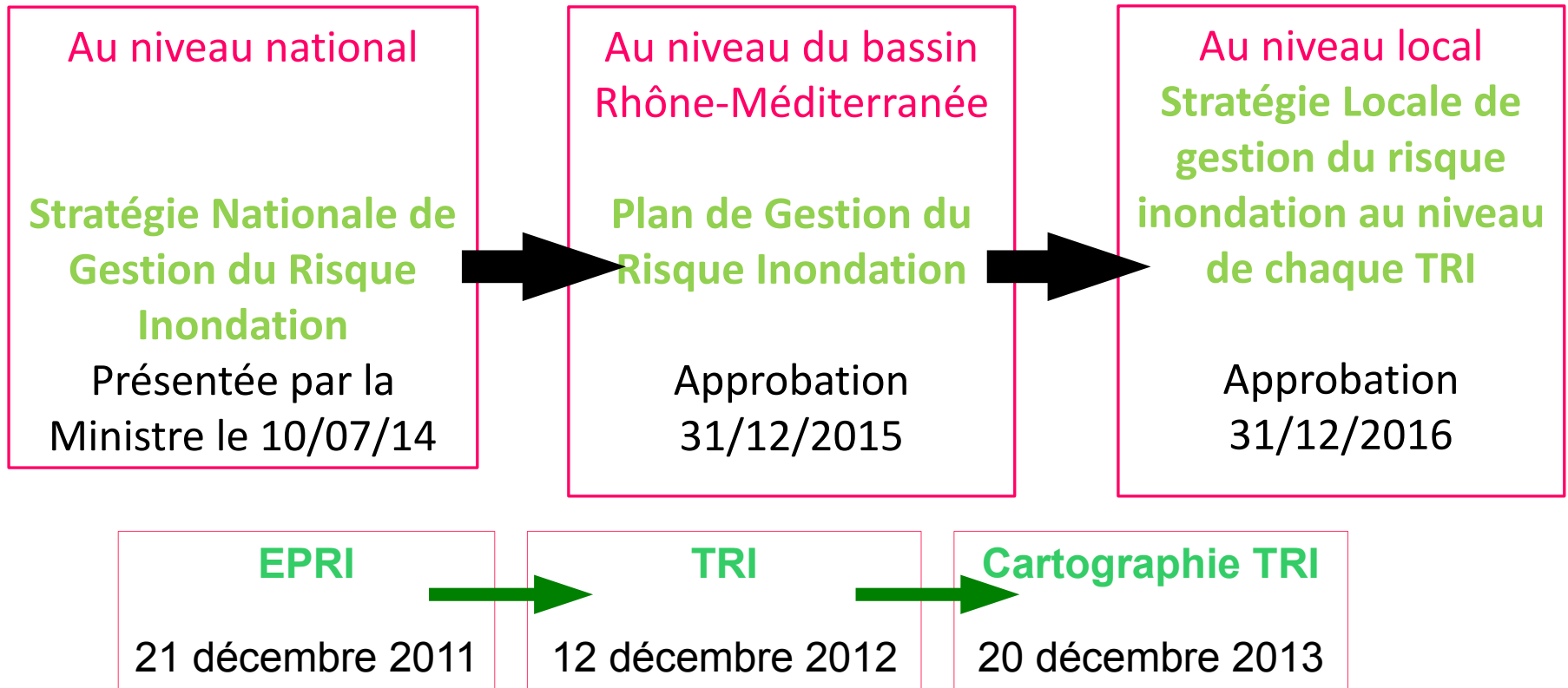
Gestion de crise

**Mesures de protection des vies
humaines et du patrimoine**

**Mesures de développement
économique adapté aux risques**

Mise en œuvre de la Directive européenne Inondation

Objectif: « réduction des **conséquences négatives** des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens dont le patrimoine culturel et les activités économiques »

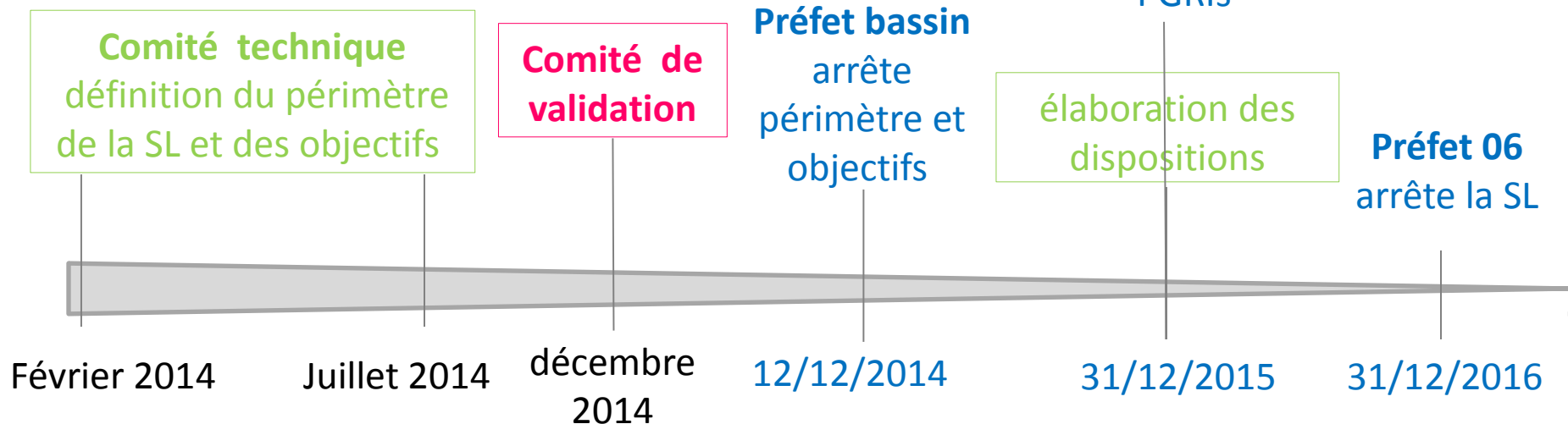


Gouvernance et calendrier

Comité technique d'élaboration

CG06, État, gestionnaires des milieux aquatiques et des inondations, CA Pays Grassois, CA du Pays de Lérins, CASA, MNCA, CARF, CC des Paillons, CC des Alpes d'Azur, SDIS06, EPA plaine du Var, ESCOTA, GRDF, ERDF, CCI, Chambre d'agriculture, délégation départementale de tourisme,...

Validation en CDRNM



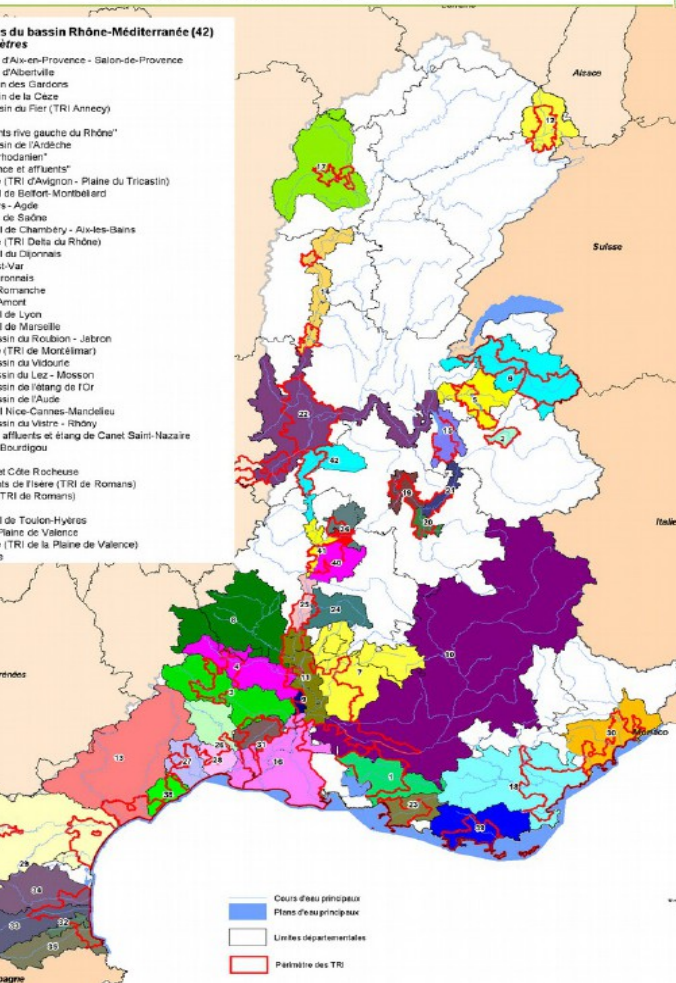
PGRI : les objectifs

- **3 Grands Objectifs pour répondre à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation**
 - GO1 : *Mieux prendre en compte le **risque dans l'aménagement** et **maîtriser le coût des dommages** liés à l'inondation*
 - GO2 : *Augmenter la **sécurité des populations** exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques*
 - GO3 : *Améliorer la **résilience** des territoires exposés*

- **2 Grands Objectifs transversaux**
 - GO4 : ***Organiser les acteurs** et les compétences*
 - GO5 : *Développer la **connaissance** sur les phénomènes et les risques d'inondation*

PGRI : l'encadrement des TRI

Synthèse des projets de périmètres des stratégies locales de gestion des risques d'inondation pour les TRI du bassin Rhône-Méditerranée



- **Fixer le cadre d'élaboration des stratégies locales**
 - *Objectifs*
 - *Périmètre*
 - *Orientation pour l'élaboration des dispositions*
- **Initier la discussion sur l'élaboration des stratégies locales au travers de la phase de consultation du PGRI**
 - *Organisation de réunions locales à l'automne et durant la phase de consultation avec les locaux concernés par les différentes stratégies locales*
 - *Définition des objectifs de chaque stratégie locale au terme de la consultation*
 - *Passage de relais aux territoires pour leur élaboration*

Qu'est-ce que la stratégie locale de gestion du risque inondation ?

La «**stratégie locale**», est une déclinaison à l'échelle du TRI de :

- la **Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation**
- du **Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI)**

Elle comporte :

« 1° La **synthèse des risques d'inondation sur le TRI**;

« 2° Les **cartes des risques d'inondation** pour les territoires mentionnés à l'article L. 566-5 et inclus dans son périmètre ;

« 3° Les **objectifs** fixés par le **PGRI**

« Elle **identifie des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde, concourant à la réalisation des objectifs fixés par le plan de gestion des risques** d'inondation.

Son élaboration est co-pilotée par une structure porteuse représentant le territoire et les services de l'Etat.

Elle mobilise l'ensemble des parties prenantes concernées (collectivités, SCOT etc.) (art L566-8 du CE)

Élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation

Diagnostic synthétique du TRI06

Près de 330 000 personnes concernées,
plus de 224 000 emplois

■ Des caractéristiques communes :

- + crues rapides et violentes,
- + fort pouvoir érosif,
- + influence des vallons due aux fortes pentes des versants,
- + ruissellement urbain important,
- + aléa submersion marine mal connu

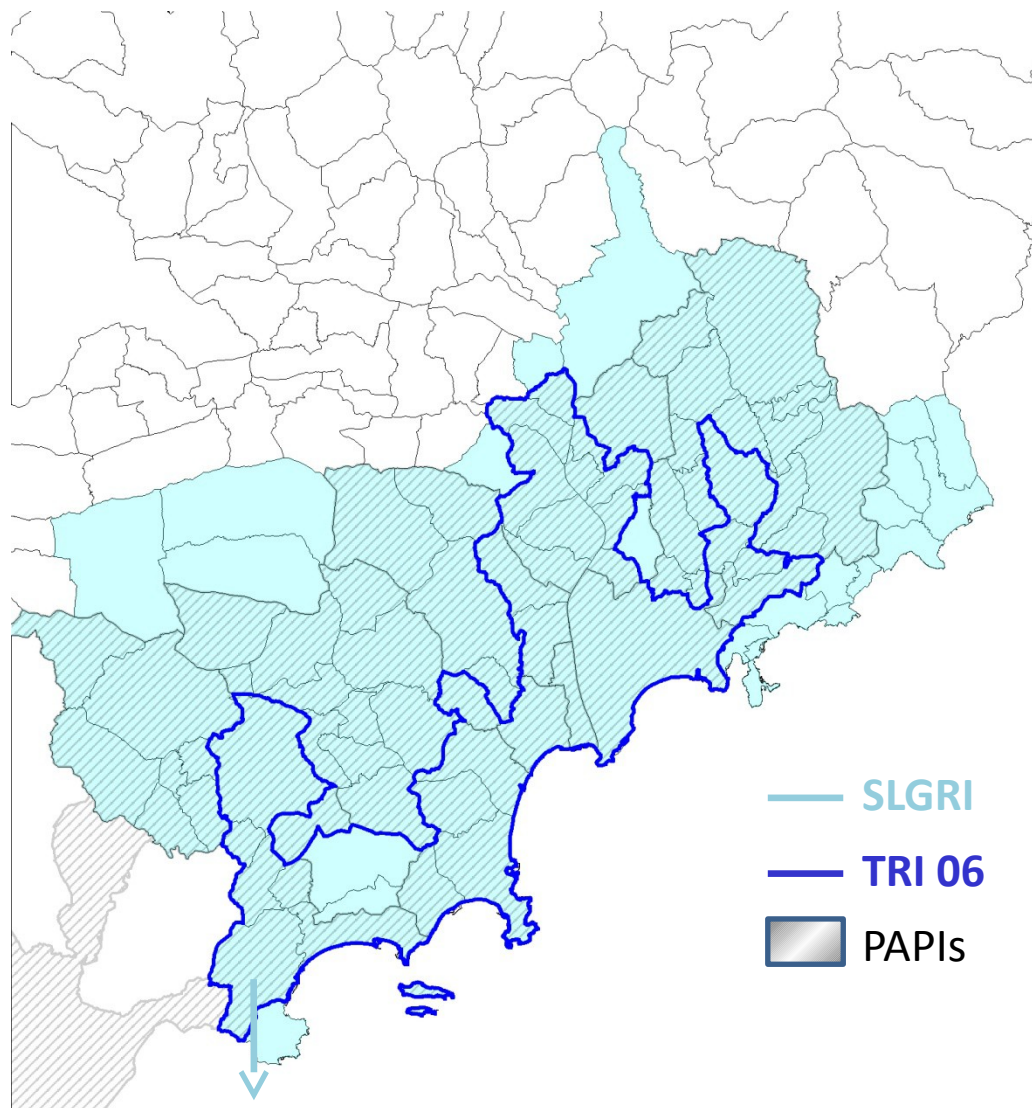
- 202 arrêtés CAT NAT inondation/coulée
de boue

- 46 arrêtés CAT NAT dus aux chocs
mécaniques liés à l'action des vagues



6 PAPI, 3 contrats de rivière, 2 SAGE

Élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation



Quel périmètre pour la stratégie locale?

Les communes du TRI
+
les communes des SAGE,
contrat de rivière et PAPI
+
les communes de la frange littorale
soumises au risque de submersion
marine

Les objectifs prioritaires de la SLGRI

5 OBJECTIFS

Objectif 1: Améliorer la prise en compte du risque d'inondation et du ruissellement urbain dans l'aménagement du territoire et l'occupation des sols

Objectif n°2 : Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à la gestion de crise

Objectif n°3 : Poursuivre la restauration des ouvrages de protection et favoriser les opérations de réduction de l'aléa

Objectif n°4 : Améliorer la perception et la mobilisation des populations face au risque inondation

Objectif n°5 : Fédérer les acteurs du TRI 06 autour de la gestion du risque inondation

Merci de votre attention